



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre le trois juin, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2024.

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Jean-Louis ROUVIDANT, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Richard PONCEPT, Grégory COINTE, Cédric DAUDUIT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNIER, Stéphanie YVERNAULT, Cindy FOUR, Héloïse FERRIER.

Ont donné procuration :

Mme Nicole MARQUES à Elisabeth BRUSSAT
Mme Sophie CARRE à Laurent DOLCEMASCOLO

Absents :

Céline DESSIMOND, Rémi CHABANAT

Secrétaire de séance : Héloïse FERRIER

DELIBERATION

Mise en séparatif de la Tranche T3 : Avenant
N°2024/06/45

Objet : Finances locales : Marché public

Madame le Maire rappelle le marché de travaux de Mise en séparatif de la tranche T3 pour un montant de 473 888 € H.T en date du 4/07/2024

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du présent marché le réseau d'assainissement sur les antennes Rue des Bruyères et Allée des Aubépines il était prévu des réparations ponctuelles. Au regard de l'état du réseau il y aurait lieu de ne pas effectuer les réparations ponctuelles, mais de changer à neuf les conduites et regards pour une plus-value au marché initial de 50 720 € HT. D'autre part, vu le projet de suppression de la Step du bourg il y aurait lieu de raccorder les effluents de la tranche 4 vers la tranche 3 en direction de la STEP de Pont Astier pour une plus-value au marché initial de 16 462.50 € H.T

Madame le Maire donne lecture de l'avenant n°1 :

063-216302653-20240603-20240645-DE
Reçu le 05/06/2024



Montant HT : 67 182.50 € H.T
Montant TTC : 80 619.00 € H.T

Nouveau montant du marché public

Montant HT : 541 070.50 € H.T
Montant TTC : 649 284.60 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve l'avenant n°1
- Autorise Madame le Maire à signer au nom de la commune.

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 03 juin 2024


Le Maire
Elisabeth BRUSSAT

AR Prefecture

063-216302653-20240603-20240645-DE
Reçu le 05/06/2024